

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
19 mai 2022**

Etaient présents : DUPUY Vanessa - COUËRRE-LATOURE Véronique - BRUNET Pascal – JANSSEN Roland – CAYÉ Philippe - CATHERINE Arnaud – PANNETIER Hervé – BOCIANOWSKI Virginie - LAROSE Xavier - MICHEL Frank – VIVIEN Bernard

Absente excusée : FOSSEY Karine qui a donné pouvoir à BRUNET Pascal - LORANT Cédric qui a donné pouvoir à DUPUY Vanessa - CHESNEL Elodie qui a donné pouvoir à JANSSEN Roland

Secrétaire de séance : MICHEL Frank

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2022 a été transmis aux conseillers municipaux. Madame le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant ce compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'ajout d'une délibération non inscrite à l'Ordre du jour relative aux tarifs des concessions du cimetière : Adopté à l'unanimité.

1 – Subvention Judo Cingal Club

2022-024 : Le Judo Cingal Club, compte pour cette année, 6 licenciés mineurs domiciliés à Cauvicourt.

Il est proposé de leur attribuer une subvention d'un montant de 300 €, au titre du budget 2022. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord.

2 – Adhésion de la CC Bayeux Intercom au SDEC

2022-025 : La CC Bayeux Intercom en date du 03 mars 2022 par délibération a émis le souhait d'adhérer au SDEC Energie (transfert de la compétence « Eclairage public » des zones d'activités économiques).

Le comité syndical, par délibération du 24 mars a approuvé cette démarche d'adhésion.

Suite à cette décision et conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque membre du syndicat délibère également sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord.

3 – SDEC : Renouvellement de foyers Place de l'ancien lavoir

Suite à une intervention de dépannage, le renouvellement des projecteurs 01-046 / 01-047 / 01-048 situés Place de l'ancien lavoir, est nécessaire.

La contribution de la commune s'élève à **1524,07 €** (Total : 2813,66 € TTC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord.

4 – Renouvellement convention FREDON

2022-026 : Il s'agit de la convention triennale FREDON Normandie, pour la lutte collective contre le frelon asiatique.

Cet engagement permet d'accéder :

- A la liste annuelle des prestataires

A la formation de référents locaux

Aux documents de communication

Au portail de déclaration des nids définitifs

A la participation financière du Conseil Départemental pour la destruction des nids définitifs, à hauteur de 30% (Maxi 110€ du coût de la destruction, dans la limite de l'enveloppe votée).

Il est proposé que la Commune prenne à charge le solde de la participation du Conseil Départemental soit 70 % du montant de la facture établie par la FREDON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Madame Le Maire à signer cette convention selon les conditions ci-dessus ;
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution de cette délibération.

5 – Convention CAUE

2022-027 : Il s'agit de la convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique, dans le cadre des actions d'amélioration du cadre de vie, et de rénovation/réaménagement de la Mairie.

Le CAUE propose de réaliser une étude de faisabilité, une estimation financière du projet et si nécessaire, d'accompagner les élus dans le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Cette mission a pour but d'éclairer la décision, d'en étudier la faisabilité avant le recours à un homme de l'Art. Le CAUE assume, sur ses fonds propres, l'ensemble des dépenses prévisionnelles engagées et nécessaires à la réalisation des missions de la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Madame Le Maire à signer cette convention selon les conditions ci-dessus ;
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution de cette délibération.

6 -Adhésion assurance chômage

2022-028 : Il s'agit de la signature d'un contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage.

Les principes :

- Engagement pour 6 ans
- Concerne tous les agents non titulaires et non statutaires
- Une période de stage de 6 mois à compter de la date de la signature du contrat s'applique. Durant cette période, l'employeur public verse les cotisations dues mais continue d'assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat intervient au cours de cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Madame Le Maire à signer cette convention selon les conditions ci-dessus ;
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution de cette délibération.

7 – Aires de jeux

2022-029 / 2022-030 / 2022-031 / 2022-032 / 2022-033 : Le projet présenté au CMJ, le 6 mai 2022, et reprenant les éléments retenus par ses membres, a été approuvé à l'unanimité.

Les subventions :

- ANS Equipement (Ministère de la jeunesse et des sports)

- Allant de 50 à 80 % des dépenses (minimum de 20 % de reste à charge pour la commune)
- Convention de mise à disposition avec un club de sport
- Concerne :
 - La création des terrains de jeux (grattage et enrobé des terrains de basket, préparations des sols pour les aires ludiques)
 - Les appareils de fitness, table de ping-pong, panneaux multisports.
 - Ne concerne pas les structures de jeux pour enfants

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les visuels réalisés par Benjamin TOUZINAUD ainsi que les devis reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Madame Le Maire à signer la convention avec l'ANS ;
- autorise Madame Le Maire à signer les devis pour la réalisation de 2 aires de jeux et de matériels de fitness ;
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution de cette délibération.

8 – Tarifs des concessions du cimetière

2022-034 : Le Conseil Municipal doit réviser le coût des concessions du cimetière. En effet, le terme de « concession perpétuelle » n'existe plus. Seules les concessions cinquantennaires et trentennaires sont possibles :

Ainsi, le montant de la concession cinquantenaire s'élèvera désormais à 100 € et la concession trentenaire s'élèvera à 60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ces tarifs.

9 – Propositions de la commission travaux

- **Prolongement du cheminement piéton** : Estimation des travaux par l'ARD : **18 240 €** - Devis en cours (T3Bat, Christian PIERRE, SBTP, Floro TP).
- **Fournitures et pose de miroirs Rue des Aucrais et Rue des Lilas** : Renseignements seront pris sur la législation auprès de l'Agence Routière Départementale de Falaise.
- **Circulation Chemin Haussé** : Les riverains demandent que des solutions soient trouver pour limiter la circulation et la vitesse excessive Chemin Haussé. Le Conseil Municipal propose l'installation d'un système de comptage de véhicules, ou la pose d'un panneau directionnel indiquant le Domaine de Cauvicourt ou encore la fourniture d'un panneau « interdit sauf riverains ». Une demande sera formulée auprès de l'Agence Routière Départementale de Falaise pour étudier la faisabilité des propositions.
- **2022-035** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la candidature de Mme COUËRRE-LATOURE Véronique au sein de la commission travaux.

10 – Elections législatives

Madame le Maire rappelle que les élections législatives se tiendront les dimanches 12 et 19 juin prochain et complètent le tableau de présence de la tenue du bureau de vote.

11 – Travaux Rue des Lilas

- Chemin piéton en cours d'acquisition auprès de M. et Mme DUPONT (bornage réalisé),
- Élargissement de la rue des Lilas abandonné :
 - **Accord** trouvé avec M. LEMAITRE Axel et Mme LEBAS Nina,
 - **Travaux d'arrachage** de haie fait par M. ANNE,
 - **Refus** de M. DECROIX Olivier.
 - En attente des analyses de sols par la CDC et le cabinet ACEMO.

12 – Le Bistro-thé (Café, jeux, épicerie)

Lieu itinérant où un salon de thé est le prétexte à la rencontre, à l'échange et à la sensibilisation du respect de l'environnement dans un bus aménagé.

Structure d'accueil itinérante adaptée :

20 places assises à l'intérieur pour consommer et jouer, 10 places assises en terrasse pour consommer et jouer.

Nouvelle proposition de produits locaux et en vrac avec l'installation de 10 « silos » afin de favoriser le 0 déchet, bière, cidre, limonade, toujours en produits locaux, sur place et à emporter.

Venue : De septembre à décembre 2022, le 2^{ème} vendredi de chaque mois à partir de 16h00 sur le parking de la salle communale.

13 – Date à retenir

14 juillet 2022 : Animation du CMJ

09 septembre 2022 : Bistro-thé

Vu par nous, Maire de la Commune de CAUVICOURT pour être affiché le 23 mai 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

CAUVICOURT, le 23 mai 2022
Vanessa DUPUY,
Maire